

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 7 avril 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 37

Membres présents : 74

Pouvoirs : 12

Membres votants : 86

Date de la convocation : 01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi sept avril à 20h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle Robert FORT de Beaumont le Roger sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUGER Michel, Madame BACHELOT Marie-Line, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOULLIER Philippe, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CAMUS Danielle, Madame CANU Françoise, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COGNIN Pascal, Monsieur COUTEL Philippe, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERCQ Lucette, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame MUSSET Josette, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSE Andre, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe.

Etaient absents/excusés : Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Monsieur BOULAYE Guillaume, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Monsieur GROULT Daniel, Madame GUEDON Sonia, Madame HEUDE Claudine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LERAT Sébastien, Monsieur LHOMME Patrick, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PETIT Donatien, Madame PREYRE Françoise, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THOUIN Michel, Monsieur VILA Jean-Louis.

Pouvoirs : Monsieur AUBRY Bernard pouvoir à Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur BEURIOT Valéry pouvoir à Monsieur LUCAS Yannick, Madame BOZEC Sandrine pouvoir à Monsieur Ulrich

SCHLUMBERGER, Monsieur DESLANDE Christian pouvoir à Madame MABIRE Dominique, Monsieur DUTHILLEUL Jean pouvoir à Monsieur DESHAYES Edmond, Madame GOULLEY Martine pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur LECOQ Didier pouvoir à Madame CAMUS Danielle, Monsieur LEMERCIER Gérard pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur WIENER Guillaume pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas.

Délibération n° 59/2022 : Vote du budget principal 2022. Présentation brève et synthétique.

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 16 mars 2022 et le rapport d'orientations budgétaires a été acté par le Conseil communautaire ;

Le budget principal et les budgets annexes ont donc été préparés, débattus et finalisés lors de réunions du bureau et présentés à l'ensemble des commissions.

Les comptes administratifs 2021 ne pouvant être adoptés préalablement au vote du budget, il a été proposé et décidé la reprise anticipée des résultats et l'affectation prévisionnelle en réserve de ceux-ci sur le budget primitif de l'exercice 2022.

Il est proposé, que le vote du budget principal et des budgets annexes soit un vote par nature, global par chapitres¹, à l'exception du vote des subventions obligatoirement individualisé, sans vote par opération.

Conformément à l'article [L2313-1](#) du CGCT, les documents budgétaires sont assortis d'annexes obligatoires communicables, faisant l'objet d'informations et de publications.

L'objet de cette note de synthèse est de présenter ces informations brèves et synthétiques :

Le budget se compose de deux sections : la section de fonctionnement qui s'équilibre à **36 687 153** euros et la section d'investissement qui s'équilibre à **11 964 316.02** euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

			2021			2022
Sens	Section	Chapitre	Budget	Réalisé	% réalisé	Budget
Fonctionnement						
Dépenses	Fonctionnement	TOTAL	35 559 175,34 €	31 717 971,75 €	89,20	36 687 153,00 €
D	F	011 - Charges à caractère général	6 691 335,83 €	6 014 198,31 €	89,88	6 930 607,00 €
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 356 618,28 €	7 252 141,15 €	98,58	7 734 210,00 €
D	F	014 - Atténuations de produits	10 323 901,00 €	10 333 556,21 €	100,09	10 308 820,00 €
D	F	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	200 000,00 €	- €	0,00	300 000,00 €
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	2 206 917,00 €	- €	0,00	3 076 172,00 €
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 143 647,00 €	1 149 019,07 €	100,47	1 038 542,00 €
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	7 102 247,41 €	6 665 506,84 €	93,85	6 592 029,00 €
D	F	66 - Charges financières	246 780,08 €	230 392,55 €	93,36	225 863,00 €
D	F	67 - Charges exceptionnelles	287 728,74 €	73 157,62 €	25,43	480 910,00 €
D	F	68 - Dotations aux provisions	- €	- €		- €
Recettes	Fonctionnement	TOTAL	35 559 175,34 €	35 937 381,75 €	101,06	36 687 153,00 €
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 356 804,96 €	2 356 804,96 €	100,00	2 393 642,98 €
R	F	013 - Atténuations de charges	70 000,00 €	83 056,73 €	118,65	80 000,00 €
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	348 330,00 €	313 609,24 €	90,03	352 150,00 €
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 102 414,00 €	1 117 605,89 €	101,38	1 137 609,00 €
R	F	73 - Impôts et taxes	25 779 204,00 €	26 334 599,00 €	102,15	26 479 990,00 €
R	F	74 - Dotations, subventions et participations	5 564 199,38 €	5 154 465,96 €	92,64	5 779 269,02 €
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	203 500,00 €	179 467,60 €	88,19	224 492,00 €
R	F	76 - Produits financiers		- €		
R	F	77 - Produits exceptionnels	34 723,00 €	327 204,56 €	942,33	140 000,00 €
R	F	78 - Reprises provisions	100 000,00 €	70 567,81 €	70,57	100 000,00 €

¹ Sans vote chapitre par chapitre

Dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses s'élève à **36 687 153 €**.

Ces dépenses sont en hausse de 3,2% par rapport au BP 2021 du fait notamment d'une progression des charges à caractère général – chapitre 11- ainsi que des charges de personnel - chapitre 12.

Les charges à caractère général – chapitre 011 – comprennent les charges afférentes à l'énergie au carburant, les frais de communications, les contrats de maintenance et prestations de services, les différents achats de petit matériel et d'entretien courant, et intègrent notamment (compte 611) les contrats de collecte des Déchets ménagers 2 046 035 € (ce compte est en augmentation en raison de l'arrêt de la régie DM de Brionne et au fait que des sommes payées au 012 ou au 65 s'imputent désormais sur cet article), (compte 615231) l'entretien de la voirie enduits superficiels 800 226 €, les dépenses d'études 91 025 € (compte 617), le Programme Local de l'Habitat, l'extension OPAH.

Ces charges à caractère général s'élèvent au total à 6 930 607 € soit une augmentation de 3.57 % par rapport au BP 2021, en raison du transfert de la compétence mobilité à IBTN, des premières dépenses à engager pour la mise en place de la tarification incitative, des frais liés à des cabinets d'experts pour des missions (le pacte financier et fiscal, budgets de zones), une reprise des activités post Covid mais aussi aux augmentations prévisibles (carburant, énergie, matériaux...).

Les charges de personnel et frais assimilés – chapitre 012 – représentent une charge de 7 734 210 € soit une augmentation d'environ 5.13 % par rapport au BP 2021. La sincérité de la prévision de la masse salariale a été recherchée sans « volume de sécurité ». Les indicateurs suivants ont été pris en compte : PPCR (parcours professionnels des carrières et des rémunérations des fonctionnaires), le GVE (glissement Vieillesse Technicité) la prime inflation (remboursée en cours d'année) et une enveloppe RIFSEEP sur 4 mois ainsi que les nouveaux recrutements (dont un chargé de mission BAC ruissellements, manager de commerce, chargés de mission Petites villes de demain, chargé de mission santé, conseiller numérique, ambassadeurs du tri)

Malgré les mesures gouvernementales affectant la fonction publique territoriale et les nouveaux recrutements, la masse salariale est contenue. Les charges de personnel représentent 23.9 % des dépenses réelles de fonctionnement (22.78 % en 2020, 22.95 % en 2021). Rapportées aux recettes de fonctionnement, les charges de personnel (23 % en 2020, 22.3% en 2021 et 22.7% en 2022) progressent moins vite que les recettes de l'intercommunalité traduisant la gestion prudente de la masse salariale.

Le chapitre 014 – atténuations de produits – correspond notamment au reversement de produits à l'Etat (FNGIR) maintenu à 520 408 € et aux Attributions de compensation aux communes 9 573 781 €. Stable par rapport au BP 2021, il s'élève à 10 308 820 €.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante - représente une charge de 6 592 029€ soit une baisse de 7.197 % par rapport au BP 2021. Il comprend notamment le versement des indemnités aux élus, les contributions au SDOMODE (les Déchets ménagers) pour 3 138 800 €, le versement du Contingent d'Aide Sociale, les différentes subventions allouées aux Associations 214 882 € et aux budgets annexes, les admissions en non-valeur pour 80 000 €.

La baisse provient notamment de la diminution des subventions d'équilibre allouées au CIAS pour 2 000 000 €, contre 2 300 000 € en 2021, au budget de l'Office du Tourisme (335 000 € contre 441 000 € au BP 2021), réalisées grâce à un effort de réorganisation et d'économie. Maintien de la subvention pour la Régie des transports à 136 000 €.

Le chapitre 66 – charges financières - Ce chapitre concerne les intérêts d'emprunts et de ligne de Trésorerie pour 225 863 €

Le chapitre 67 – charges exceptionnelles – retrace les subventions attribuées aux particuliers dans le cadre de l'OPAH et pour les destructions de nids de frelons asiatiques (84 900 €), des annulations de titres sur exercices antérieurs, une provision pour le remboursement des indus à la Ville de Bernay et

le remboursement des établissements publics partenaires de la zone Maison Rouge pour 185 000 € suite aux protocoles transactionnels (prévu en 2 fois, soit une somme identique à prévoir en 2023).

Recettes de fonctionnement

Le total des recettes s'élève à **36 687 153 €**

Le produit des services (chapitre 70) retrace entre autres les participations des familles aux diverses activités proposées par l'Intercom, Ecole du musique, apprentissage de la natation et les remboursements de frais par les budgets annexes (*services communs, participation frais bâtiments, informatique...*), pour un montant total de 1 137 609 €.

Le produit des recettes des services augmente de 3.19 % par rapport au BP 2021, il prend en compte une reprise complète de l'activité partiellement suspendue en 2021 du fait du COVID.

Le produit des impôts représente 26 479 990 euros. (Chapitre 73)

Le budget 2021 est établi sans augmentation de la fiscalité directe sur les entreprises et sur les ménages. Il tient compte de la réforme de la Taxe d'Habitation (TH) (allègement de 65 % du montant de la TH pour les 20% des ménages encore assujettis à cette taxe) pour rappel, cette perte de TH est compensée par le versement de la fraction de TVA (6 715 097 €). La principale perte de recettes fiscales se concentre sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) le montant inscrit au budget est de 2 466 763 € soit une baisse de 9.10 % par rapport à 2021.

La cotisation foncière des entreprises s'élève pour 2022 à 2 741 901 € contre 2 711 639 € en 2021.

Le produit de la Taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'élève à 6 460 286 € contre 6 145 357 € en 2021.

Le produit de la TASCOT (Taxe sur les surfaces commerciales) est estimé à 628 049 € et le produit de l'IFER à 364 894 €.

Le produit de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) en légère hausse s'élève à 5 761 838 €. Le lissage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) afin de converger vers un taux unique est atteint cette année, le taux cible est de 12 %.

Le produit de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) reste fixé à 465 000€ (8€ par habitant).

Le produit du FPIC (Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales) est estimé à 876 162 €. La proposition de répartition identique à 2021 sera de nouveau proposée en 2022 (répartition au 2/3) afin de permettre une redistribution sous forme de Fonds de concours.

Les dotations de l'Etat, régions, département... sont estimées à 5 779 269 €, soit une augmentation de 3.86 % par rapport à l'exercice précédent. Une hausse des recettes du chapitre 74 portée par les subventions versées au titre des actions menées par l'IBTN (FAN, CTG, Natura 2000, projets Gémapi). Les Dotations d'Intercommunalité et de compensation sont également sur ce chapitre pour 2 969 856 € contre 3 016 722 € en 202, soit une baisse de 1.56 %).

Chapitre 75 - correspond principalement aux loyers (Centre d'affaires, location de bassin piscine, gendarmerie de Broglie, Veolia, Les Petites Louches...) pour 224 492 €

Chapitre 77 - est provisionné de 140 000 € pour des remboursements de sinistres par l'assurance, ainsi que le remboursement par Bernay Mobilité 2021.

Chapitre 78 - pour 100 000 € est une reprise sur provisions pour les admissions en non-valeur (ANV)

Chapitre 002 - L'excédent de fonctionnement reporté est de 2 393 642.98 €

L'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement est de 3 762 564€.

Il est également nécessaire d'affecter une somme de 1 825 767 € au compte 1068 « affectation en réserves » afin d'autofinancer une partie des investissements.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement	Sens	Section	Chapitre	2021			2022
				Budget	Réalisé	% réalisé	Budget
Dépenses	Investissement	TOTAL		9 841 581,09 €	6 497 673,59 €	66,02	11 964 316,02 €
D	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		367 219,27 €	367 219,27 €	100,00	1 666 130,21 €
D	I	020 - Dépenses imprévues (investissement)		- €	- €		- €
D	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		348 330,00 €	313 609,24 €	90,03	352 150,00 €
D	I	041 - Opération patrimoniales		23 082,00 €	- €		107 115,60 €
D	I	13- Subventions d'investissement		16 897,00 €	3 392,00 €	20,07	12 804,00 €
		10-Excédent fonctionnement capitalisé					38 992,00 €
D	I	16 - Emprunts et dettes assimilées		1 248 999,82 €	1 223 701,22 €	97,97	1 346 106,00 €
D	I	20 - Immobilisations incorporelles		481 212,00 €	82 040,00 €	17,05	1 917 191,35 €
D	I	204 - Subventions d'équipement versées		993 998,00 €	847 560,37 €	85,27	948 990,57 €
D	I	21 - Immobilisations corporelles		3 444 636,00 €	1 963 269,17 €	56,99	4 229 967,77 €
D	I	23 - Immobilisations en cours		714 416,00 €	24 428,40 €	3,42	659 078,54 €
D	I	4581 - Opérations sous mandat		79 000,00 €	3 732,00 €	4,72	377 751,60 €
D	I	26 - Participations Titres		1 000,00 €	- €		- €
D	I	27 - Autres immo financières		2 122 791,00 €	1 668 721,92 €	78,61	308 038,38 €
Recettes	Investissement	TOTAL		9 841 581,09 €	4 831 543,38 €	49,09	11 964 316,02 €
R	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		- €	- €		- €
R	I	021 - Virement de la section de fonctionnement		2 206 917,00 €	- €		3 076 172,00 €
R	I	024 - Produits de cessions		208 300,00 €	- €		311 000,00 €
R	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 143 647,00 €	1 149 019,07 €	100,47	1 038 542,00 €
R	I	041 - Opération patrimoniales		23 082,00 €	- €		107 115,60 €
R	I	10 - Dotations, fonds divers et réserves		2 278 897,17 €	1 772 795,43 €	77,79	768 335,00 €
							1 825 767,02 €
R	I	13 - Subventions d'investissement		997 419,92 €	400 769,24 €	40,18	1 229 114,73 €
R	I	16 - Emprunts et dettes assimilées		2 927 400,00 €	1 501 499,64 €	51,29	3 333 901,67 €
R	I	21 - Immobilisations corporelles		- €	- €		- €
R	I	4582 - Opérations sous mandat		55 918,00 €	7 460,00 €	13,34	274 368,00 €
R	I	27 - Autres immo financières		- €	- €		- €

La section d'investissement s'équilibre à **11 964 316.02 euros**.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement cumulées s'élèvent à **11 964 316 euros**. Une hausse de 21.57 % par rapport à 2021 qui s'explique en partie par la budgétisation de 1170 k€ pour le futur centre nautique.

Chapitre 20 : 1 917 191€ € dont 317 551 € en RAR. Il s'agit essentiellement de frais d'études et logiciels informatiques.

Frais d'études (2031) : 1 242 720 € pour des frais d'études dont 129 588 € en RAR. Ces frais concernent principalement les projets suivants : plan alimentaire territorial (30 000 €), centre nautique (775 160 €), révision du SAGE (100 000 €), étude multithématique Bernay (348 360 €), réhabilitation aire d'accueil des gens du voyage (60 000 €), schéma directeur cyclable et plan de mobilité simplifié (76 000 €), étude trame verte bleue noire (120 000 €) et 42 672 € de RAR études voirie.

Article 202 : 162 500 € pour la révision du SCOT dont 155 000 de RAR.

Article 2033 : 7 000 € pour des annonces de marchés

Article 2051 : 81 413 € pour le nouveau logiciel finances dont 31 413 € de RAR + 12 000 € pour assurer la traçabilité du courrier.

Chapitre 204 : 948 990 k€ € pour des subventions d'équipements versées dont 241 600 € en RAR.

Elles concernent les projets suivants : les Petites L'Ouche (132 090 €), Le Complexe cinématographique de Bernay (98 000 €), fonds de concours (RAR de 175 746 € en 2021 + 200 000 € pour 2022), participation aux travaux de desserte des collèges de Bernay et Broglie (236 700 €), divers projets GEMAPI.

Chapitre 21 : 4 229 967 € pour les immobilisations corporelles dont 804 396 € de RAR.

Projets : Centre nautique (400 000 € pour l'achat du terrain à la ZAE des Granges , constitution d'une réserve foncière zones d'activités (500 000 €) et RAR 2021 achat terrain (119 373 €), matériel transport, véhicules et engins (523 900 €), acquisition du bâtiment « MAYO » (413 540 € dont 338 000 RAR), construction d'abri de vélos (40 000 €), divers travaux bâtiments (270 663 €), achats de bacs déchets, PAV (point apport volontaires) et tables de tri (460 000 €), aménagement salle de réunion Espace 360 (50 000 €), mobilier (7 497 €), matériel informatique (41 139 €), programme d'investissements voirie (1080 k€ + 187 943 € de RAR), matériel divers piscine, instruments de musique, outillages divers, la mise en place du vote électronique...

Chapitre 23 : 659 078 k€ pour les immobilisations en cours dont 149 100 € en RAR

335 558 € pour le centre d'affaires dont 300 000 pour la rénovation de la partie sinistrée, 323 520 € pour des projets GEMAPI (dont 113 552 en RAR).

Chapitre 27 : report 2021 de 308 038 € pour la fibre optique (solde de l'avance à Eure Numérique)

Opérations pour compte de tiers (comptes 45) : 377 751 € pour le PPRE Risle Charentonne, 17 751 € pour la GEMAPI.

Remboursement de la dette – Chapitre 16 - : 1 346 106 € prévus pour 2022, en hausse de 7,7 % par rapport à 2021.

Recettes d'investissement

Le montant des recettes réelles d'investissement cumulées s'élève à 4 133 k€, dont 1 679 k€ pour les reports de crédits 2021.

Chapitre 024 (produits de cessions) : 161 000 € pour la vente de terrains dans les zones d'activités économiques et 150 000 € pour la vente des locaux administratifs de l'intercommunalité à Broglie.

Chapitre 13 (subventions d'investissements) : 1 129 k€ dont 268 994 € en RAR.

Subventions du plan de relance agriculture : 143 860 €, 51 733 € pour la mobilité (plan de mobilité simplifié et le schéma directeur cyclable), 80 000 € pour l'Agence de l'Eau, 127 845 € pour le service déchets, 656 721 € pour la GEMAPI dont près de 100 000 € en RAR pour subventionner divers projets (étude multithématiques Bernay, travaux mares et fossés, études hydrauliques)

Subventions d'opérations pour comptes de tiers : 274 368 € au total, (dont 9 868 € en RAR).

Chapitre 16 Recours à l'emprunt : 1,4 million d'euros de RAR et 1 933 901 pour un nouvel emprunt 2022.

Chapitre 10 : 768 335 € correspondent au fond de compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

1 825 767 € correspondant aux Excédents de fonctionnement capitalisés (Affectation de résultat). Il s'agit d'affecter à l'investissement une partie de l'excédent de fonctionnement.

Les ratios obligatoires² sont les suivants :

I – INFORMATIONS GENERALES			I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES			A
Informations statistiques		Valeurs	
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :			56 434
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) :			3 119
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
16 595 749,00	0,00	278,67	0,00
Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	575,67	309,00
2	Produit des impositions directes/population	224,37	305,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	601,43	374,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	145,62	80,00
5	Encours de dette/population	289,11	198,00
6	DGF/population	52,63	49,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	23,81 %	40,60 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	99,68 %	87,70 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	24,21 %	21,50 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	48,07 %	53,10 %

Source : page 55 – catégorie communautés de communes à FPU – ratios financiers obligatoires du secteur communal – les collectivités en chiffres 2021 – DGCL année de référence 2020

Le recours à l'emprunt prévu cumulé 2022 est de 7 172 863 euros (Budget principal 3 333 901 € + Budget assainissement 1 941 090 €+ budgets zones 1 897 872 €). Le montant de la dette projetée à la clôture de l'exercice est estimé à 27.75 millions d'euros en cas de réalisation totale des emprunts prévus au BP.

Les Epargnes

BP 2021

BP 2022

EPARGNE DE GESTION (= (013+70+73+74+75)-(011+012+014+65))	1 245 215 €	2 135 694 €
EPARGNE BRUTE (=recettes réelles-dépenses réelles)	845 429 €	1 668 921 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE (seuil d'alerte <8%) (=épargne brute/recettes réelles)	2,57%	4,92%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE DETTE	1 249 000 €	1 346 106 €
EPARGNE NETTE (seuil d'alerte < 0€) (=épargne brute-rbt dette)	-403 571 €	322 815 €
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	16 315 667 €	16 369 577 €
CAPACITE DE DESENETTEMENT (seuil d'alerte >12 ans)	19,3 ans	9,8 ans
TAUX D'ENDETTEMENT	49,66%	48,23%

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur le Budget tel que présenté dans le document annexé Budget Primitif 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et l'article L.1612-3 et les articles L. 5211-36 et R.5211-13 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire et le rapport d'orientations budgétaires présentés préalablement le 16 mars 2022 ;

Sur proposition du bureau communautaire du 24 Mars 2022 ;

² Issus du logiciel budgétaire – sous réserve de contrôles en lien avec la trésorerie et la DGCL

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **ADOpte** le budget Primitif 2022 tel que présenté dans le document « Budget Primitif 2022 – budget principal ».

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
74	12	86	0	86	0	86

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Président,
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20220407-59_2022-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Affichage : 11/04/2022